

(1)

(N° 245.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1901.

Projet de loi allouant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts et des régularisations au Budget de l'exercice 1900 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

Le projet de loi soumis aux délibérations de la Chambre a pour objet d'allouer des crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1900 et d'autoriser des transferts et des régularisations pour le même budget.

Il a été examiné par la section centrale chargée de l'examen du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1901, constituée en commission spéciale, et n'a donné lieu à aucune observation.

La note et les tableaux annexés au projet de loi justifient et expliquent les propositions qui nous sont soumises par le Gouvernement.

Votre Commission spéciale a admis les motifs invoqués et a adopté le projet de loi à l'unanimité. Elle propose son adoption par la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,

ALBERT LEFEBVRE.

Le Président,

F. SCHOLLAERT.

(1) Projet de loi, n° 227.

(2) La Commission était composée de MM. SCHOLLAERT, *président*, DENIS, NERINCX, VAN CLEEMPUTTE, HELLEPUTTE, FRÉDÉRIC DELVAUX, LEFEBVRE.
